

us savez, quand j'ai commencé, personne ne voulait de mes films. Mais à part un appel qui ne m'aurait pas été communiqué de la part de Claude Berri à la sortie des *Triplettes*, aucun producteur français ne m'a jamais appelé. Fort heureusement pour moi, les Américains ont été plus réactifs. Après, même si je suis ravi de cette nouvelle situation et de l'importance du succès des *Triplettes*, je regrette que seuls des films de bandes dessinées à succès voient le jour dans l'animation. J'aurais préféré que des auteurs comme Marjane Satrapi ou Joann Sfar imaginent des histoires originales pour les salles de cinéma au lieu de ne faire qu'adapter leurs scénarios. Quel est l'intérêt puisqu'ils ont déjà rencontré leur public en librairie. En agissant ainsi, ils ne prennent pas de risques ! C'est un peu dommage car notre pays dispose d'un grand nombre de talents dans ce domaine et ces rares projets aspirent les meilleurs moyens des producteurs. Nous avons pourtant un formidable réservoir en France... et quand je vois le talent de Jean-Christophe Lie et son court métrage *L'Homme à la Gordini*, je suis d'autant plus peiné par la situation.

*Vous dit vous n'avez pas à vous plaindre, vous avez comme producteur la société Pathé, qui est loin d'être une petite structure... C'est vrai ! Je n'ai pas à le faire surtout quand je vois le travail promotionnel qu'ils font dans les rues de Paris. Voir toutes ces affiches du film *Les Triplettes* au quatre coins de la ville m'a fait chaud au cœur. Sans eux, mon film n'aurait pas pu se faire. Le budget doit représenter le double de celui des *Triplettes*, ce qui est assez logique car le nombre de plans a fait doubler le budget. Ce projet a réuni pas loin de 300 personnes venues du monde entier. Rien que pour l'animation, qui est une sorte de *story-board* en papier et blanc filmé en temps réel, nous avons travaillé presque un an. La seule raison que tous les plans sont très longs et truffés de détails. Ça ressemblait à une chorégraphie complexe.*

Vous dit de nous quitter, savez-vous pourquoi Jacques Tati n'a pas voulu faire lui-même ce film ?

*Plusieurs raisons ! D'abord, j'ai cru comprendre qu'il n'était pas très habile de ses mains et qu'il n'arrivait pas à faire de tours de magie. Ensuite, comme il s'était brûlé une main, il aurait été obligé de confier ce projet à un autre comédien. Ce qui lui aurait été difficile car ce personnage était très proche de lui... Enfin, il se dit qu'il trouvait le sujet trop sérieux à ce moment-là de sa vie et qu'il a finalement préféré se tourner vers un autre projet qu'était *Playtime*. Pourtant, il avait trouvé l'acteur qui physiquement ressemblait beaucoup à Brigitte Bardot...*

Dans tous les cas, nous, nous tenons à vous remercier pour avoir fait revivre des années après cette très belle et très humaine histoire. Nous espérons quelle rencontrera son public et vous permettra de mener à bien vos prochains projets. ■



Illustration © Chemet / Pathé

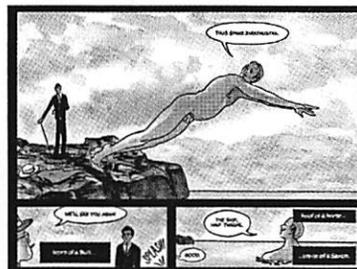
> Agnès Tricoire, avocate à la cour, spécialiste en propriété intellectuelle, <http://www.agnestricoire-avocat.fr/>



© Photo D.R.

La bd numérique : nouveau marché, nouvelle censure

L'histoire de la censure de la bande dessinée n'est pas une nouveauté liée au numérique. Pour leur édition papier, on ne compte plus les auteurs qui ont dû refaire des images pour pouvoir être édités, du sage Roba, accusé de mauvais traitement à animaux sur le cocker Bill, à Morris, maltraitant Joe Dalton un peu trop violemment au goût de la Commission de protection pour la jeunesse. Tous, y compris Hergé, ont plié. Cette commission, qui dépend du ministère de l'Intérieur, continue à s'attaquer aujourd'hui aux auteurs de façon complètement irrationnelle (voir les récents déboires de Riad Sattouf, la commission lui ayant reproché d'utiliser le mot « arabe » prétendument raciste, on croit rêver...). On ne peut pas dire que les représentants des auteurs aient été d'une grande efficacité dans ce domaine, ni que de sonores protestations se soient élevées en solidarité envers les auteurs sommés de redessiner ou de réécrire. Tant que la censure reste un combat isolé, et si l'éditeur n'épaule pas son auteur, ce dernier, persuadé par des arguments catégoriques (en général le refus de publication) pourtant en contradiction avec ses droits moraux, cède, notamment parce qu'il est en situation économique défavorable.



> *Ulysse* de James Joyce, avant / après © James Joyce / Throwaway Horse

Le combat contre la censure va-t-il avoir lieu sur Internet ? On peut en douter. Car l'adaptation de la BD papier à l'univers numérique livre les auteurs à une troisième ligne de censeurs : non plus l'État cette fois, ni leur propre éditeur, mais les sociétés privées qui diffusent ou vendent, et qui imposent leurs propres règles, lesquelles tiennent largement à l'extérieur du commerce que de la loi qu'elles interprètent chacune à leur manière. Si SFR ne supporte pas les tétons, Bouygues refuse les poils, ou vice versa. Dernier avatar de cette dissémination de la censure et du politiquement correct, la censure d'une adaptation d'*Ulysse* de James Joyce par Apple, qui ne tolère pas la nudité masculine, même lorsqu'elle n'a rien de provocateur : la nudité n'est pas la pornographie, et la loi ne permet pas de l'interdire, que l'on soit en France ou aux États-Unis. Or il suffit de regarder les images censurées : elles sont parfaitement inoffensives. Rien de moins « excitant » que ce grand corps mou et bedonnant dessiné par Robert Berry et publié par Throwaway Horse. Le mal est, le plus souvent, dans l'œil du censeur. Obligé de recouper ses images pour que le sexe en disparaisse, Robert Berry se défend d'avoir été censuré pour l'application iPad. Il se dit même chagrin qu'on le pense pour lui. Apple dispose de la seule tablette qui permet une lecture digne de ce nom, et l'ami Bob est très fier d'avoir réalisé cette BD pour eux. Tout s'est très bien passé, les règles ayant permis la censure sur un petit détail, même pas un inconvenient, et il espère que la collaboration future sera aussi fructueuse que ce joli début. Voilà une déclaration dont il est mal à l'aise de douter de la sincérité et qui a dû faire la joie d'Apple. La censure du marché est beaucoup plus convaincante pour les auteurs que la censure d'État. Triste époque.

Le droit français donne aux auteurs français des armes juridiques que leurs confrères anglosaxons n'ont pas. Encore faut-il qu'ils décident de s'en servir, et que les éditeurs les soutiennent dans ce combat pour la liberté d'expression et de création. Certains, chez ces derniers, résistent aux sirènes qui tentent de les décourager de publier en faisant valoir une interprétation très extensive de telle ou telle disposition légale. Ils honorent la profession. Et ne sont pas poursuivis, preuve qu'ils ont raison ! ■

* http://ulyssesseen.com/comic/us_comic_tel_0063.html

<http://ulyssesseen.com/landing/2010/06/a-response-from-rob-on-the-apple-kerfuffle/comment-page-1/#comment-2205>